

## ***La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne***

**En Bretagne, l'économie sociale et solidaire pèse un peu plus qu'en moyenne en province. La région se singularise par la forte présence des coopératives bancaires et agroalimentaires. Néanmoins 80 % des établissements et deux tiers des salariés appartiennent au secteur associatif en 2003. Les associations interviennent dans des domaines variés, mais la moitié de l'emploi salarié relève des secteurs du social et de la santé.**

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2003, le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), défini comme l'ensemble des établissements des coopératives, mutuelles, associations et fondations, compte sur le territoire breton 12 600 établissements employeurs et 124 400 salariés dont c'est le seul emploi ou l'emploi principal.

La masse salariale nette distribuée par les

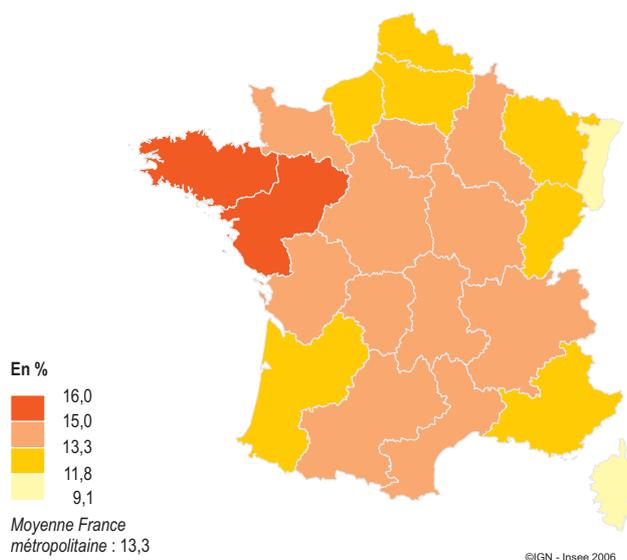
employeurs de l'ESS en Bretagne approche les 476 millions d'euros par an, soit 10 % des rémunérations versées dans la région, hors administrations d'Etat.

### **La Bretagne au second rang des régions françaises**

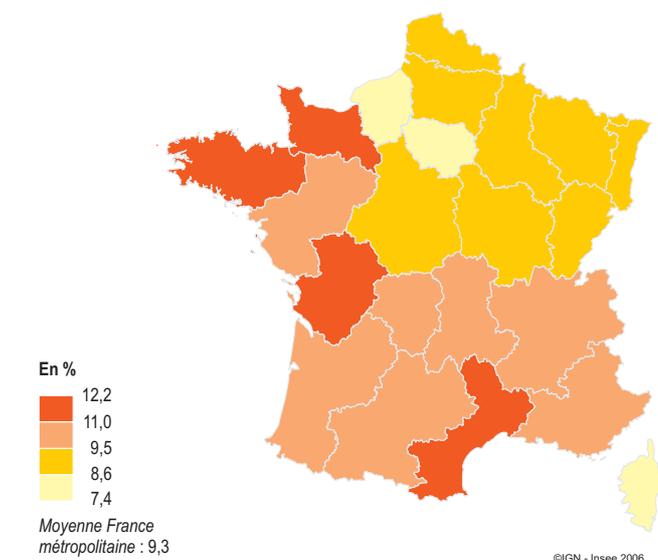
Dans la région, les établissements de l'ESS

représentent 15 % de l'ensemble des établissements, hors administrations d'Etat, contre 13,3 % pour l'ensemble des régions de province. La Bretagne se situe au second rang des régions françaises, derrière les Pays de la Loire pour le poids des établissements de l'ESS dans l'économie. Elle occupe également le second rang pour le poids de l'emploi salarié, derrière le Languedoc-Roussillon. L'ESS rassemble 11,5 % des salariés

## Part des établissements de l'ESS\* par région au 1<sup>er</sup> janvier 2003



## Part des salariés de l'ESS par région en 2002



Source : Insee, DADS  
\* Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Source : Insee, DADS

Lecture : en Bretagne les établissements de l'ESS représentent 15 % de l'ensemble des établissements, hors administrations d'État. L'ESS rassemble 11,5 % des salariés hors administrations d'État.

## Répartition des salariés de l'ESS en Bretagne en 2002

Catégorie d'établissement de l'ESS	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total
<b>Coopératives</b>	<b>2 786</b>	<b>6 731</b>	<b>1 063</b>	<b>7 152</b>	<b>15 441</b>	<b>33 173</b>
Coopératives agricoles	780	5 286	0	4 844	186	11 096
CUMA - SICA	71	900	0	593	306	1 870
GAEC	1 844	0	0	0	0	1 844
Coopératives de crédit	0	0	0	0	14 233	14 233
Coopératives de production	0	435	971	91	182	1 679
Autres coopératives	91	110	92	1 624	534	2 451
<b>Mutuelles</b>				<b>172</b>	<b>6 601</b>	<b>6 773</b>
Mutuelles d'assurance	0	0	0	0	1 813	1 813
Mutuelles de prévoyance	0	0	0	172	4 788	4 960
<b>Associations</b>	<b>147</b>	<b>188</b>	<b>14</b>	<b>54</b>	<b>81 801</b>	<b>82 204</b>
<b>Fondations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 272</b>	<b>2 272</b>
<b>Ensemble ESS</b>	<b>2 933</b>	<b>6 919</b>	<b>1 077</b>	<b>7 378</b>	<b>106 115</b>	<b>124 422</b>
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>28 690</b>	<b>198 785</b>	<b>66 913</b>	<b>143 711</b>	<b>626 665</b>	<b>1 064 764</b>

Source : Insee, DADS, estimations d'emploi

bretons hors administrations d'État, contre 9,9 % pour l'ensemble des régions de province.

L'économie sociale et solidaire est essentiellement tertiaire. En Bretagne, 91 % des établissements comme des emplois relèvent des activités de commerce ou de services : coopératives commerciales (Camif, Fnac,...) banques mutualistes, mutuelles de prévoyance ou d'assurance, et surtout associations oeuvrant dans divers domaines, tels le social, la formation, les loisirs, etc... Dans l'ensemble des régions de province, cette

proportion dépasse 95 %. Cet écart s'explique par le poids du secteur agricole dans l'économie sociale en Bretagne. Il y représente 7 % des établissements et 2 % des emplois salariés de l'ESS, le double de la moyenne des régions françaises de province.

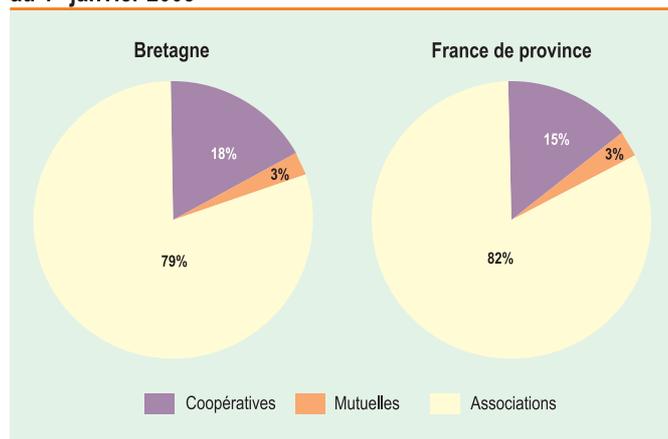
### Un secteur coopératif bien représenté

L'importance du secteur coopératif est la principale spécificité de la structure de l'ESS

en Bretagne. Avec 2 200 établissements et 33 200 salariés, le secteur coopératif représente 18 % des établissements de l'ESS en Bretagne, contre 15 % en moyenne dans les régions françaises de province. En termes d'emplois salariés, l'écart est encore plus marqué : 27 % contre 17 %.

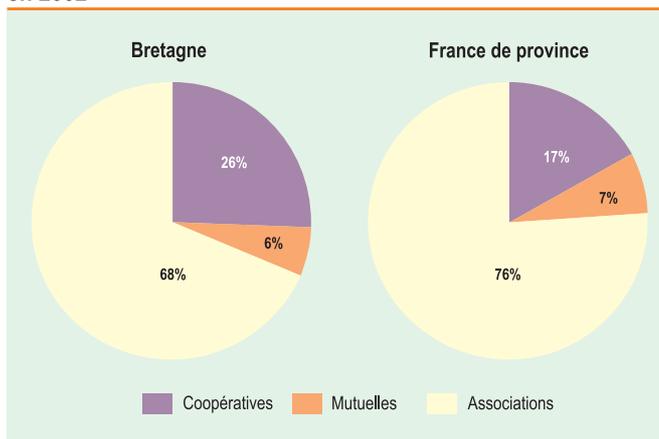
C'est à travers les coopératives que le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire (regroupés sous le vocable agrialimentaire) sont surreprésentés dans l'ESS en Bretagne. On en dénombre au total 1 350, employant 14 800 salariés, soit plus de 1 % de l'emploi

## Répartition des établissements de l'ESS (hors fondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2003



Source : Insee, DADS

## Répartition des salariés de l'ESS (hors fondations) en 2002



Source : Insee, DADS

## Répartition des établissements et des salariés de l'ESS en Bretagne

Catégorie d'établissement de l'ESS	Établissements au 1 <sup>er</sup> janvier 2003		Salariés en 2002	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
<b>Coopératives</b>	<b>2 208</b>	<b>17,6</b>	<b>33 173</b>	<b>26,7</b>
Coopératives agricoles	405	3,2	11 096	8,9
CUMA - SICA	199	1,6	1 870	1,5
GAEC	744	5,9	1 844	1,5
Coopératives de crédit	603	4,8	14 233	11,5
Coopératives de production	112	0,9	1 679	1,3
Autres coopératives	145	1,2	2 451	2,0
<b>Mutuelles</b>	<b>320</b>	<b>2,5</b>	<b>6 773</b>	<b>5,4</b>
Mutuelles d'assurance	120	1,0	1 813	1,4
Mutuelles de prévoyance	200	1,5	4 960	4,0
<b>Associations</b>	<b>10 027</b>	<b>79,8</b>	<b>82 204</b>	<b>66,1</b>
Éducation - Formation	1 649	13,1	16 458	13,2
Santé	174	1,4	6 229	5,0
Social	1 516	12,1	34 671	27,9
<i>dont Aide à domicile</i>	405	3,2	5 272	4,2
<i>Aide par le travail</i>	125	1,0	8 230	6,6
<i>Aide aux handicapés</i>	171	1,4	7 191	5,8
<i>Accueil des personnes âgées</i>	106	0,8	4 627	3,7
<i>Crèches - Garderies</i>	193	1,5	962	0,8
<i>Autres actions sociales</i>	516	4,1	8 389	6,7
Sport-culture-loisirs	2 995	23,8	5 992	4,8
<i>dont Sport</i>	1 874	14,9	3 330	2,7
<i>Culture et loisirs</i>	1 121	8,9	2 662	2,1
Accueil, hébergement, restauration	346	2,8	2 532	2,0
Services aux entreprises	645	5,1	5 462	4,4
Associations de personnes	2 234	17,8	7 782	6,3
Autres associations	468	3,7	3 078	2,5
<b>Fondations</b>	<b>17</b>	<b>0,1</b>	<b>2 272</b>	<b>1,8</b>
<b>Ensemble de l'ESS</b>	<b>12 572</b>	<b>100,0</b>	<b>124 422</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, DADS

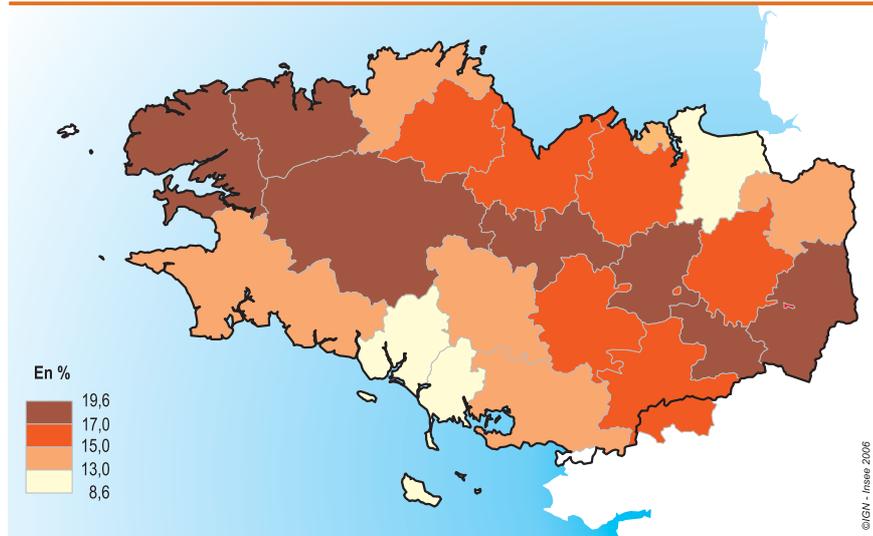
salarié breton, hors administrations d'État. Cette proportion est quatre fois supérieure à la moyenne des régions de province. Les coopératives agricoles regroupent les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun), les CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole en Commun), les SICA (Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole), et surtout les établissements industriels ou commerciaux du secteur agroalimentaire : Cooperl La Hunaudaye, Coopagri, coopérative laitière Even... Elles représentent 45 % du secteur coopératif en Bretagne, contre 30 % en moyenne en province.

Outre les coopératives agricoles, les coopératives de crédit (autrement dit les banques mutualistes) sont également très présentes en Bretagne. Au total on dénombre 603 établissements coopératifs bancaires employant 14 200 salariés, soit 43 % des effectifs salariés bretons des coopératives. Cette proportion est double de la moyenne de province. On observe de fait sur l'ensemble du territoire breton un maillage dense d'établissements du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel de Bretagne ou encore de la Banque Populaire de l'Ouest. Le secteur inclut également les Caisses d'Épargne.

### Un tissu associatif aussi dense que dans l'ensemble des régions

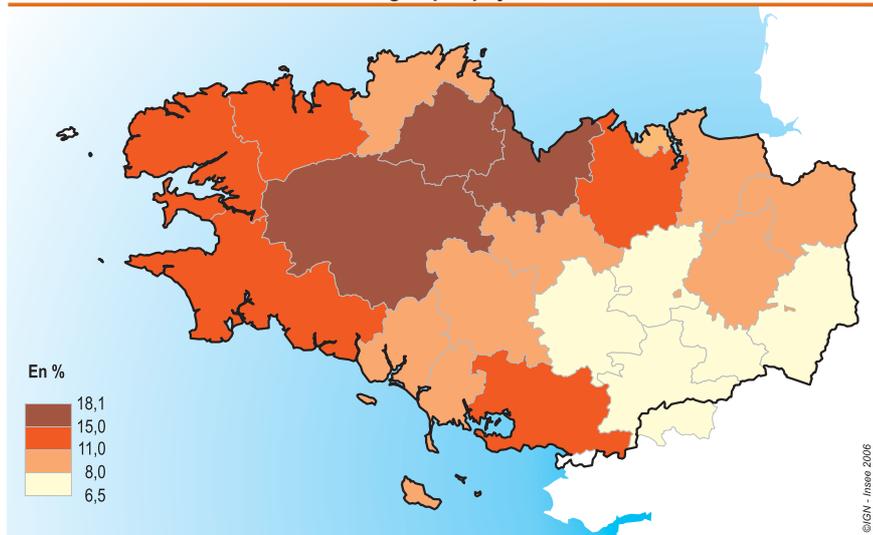
La surreprésentation du secteur coopératif se traduit par une part plus réduite du secteur associatif dans l'ESS (hors fondations) en Bretagne : 79 % des établissements et 68 % des salariés, contre respectivement 82 % et 76 % pour l'ensemble des régions de province. Pour autant le tissu associatif n'est pas moins dense en Bretagne. Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'associa-

**Poids des établissements de l'ESS\* en Bretagne par pays au 1<sup>er</sup> janvier 2003**



Source : Insee, DADS  
\* par rapport à l'ensemble des établissements hors administrations d'État

**Poids des salariés de l'ESS\* en Bretagne par pays en 2002**



Source : Insee, DADS  
\* par rapport à l'ensemble des salariés hors administrations d'État

ciations y est aussi élevé que dans l'ensemble des régions de province.

On dénombre sur le territoire breton environ 10 000 établissements bretons d'associations ayant leur siège en Bretagne ou dans une autre région. Pour 82 200 de leurs salariés, l'emploi occupé est le seul ou le principal. Les associations interviennent dans des domaines variés. Le secteur le plus important en termes d'effectifs salariés est le social, qui emploie en Bretagne 34 700 personnes, soit 42 % des effectifs des associations. On y regroupe les structures d'aide par le travail ou d'aide aux handicapés (dans les centres d'aide par le travail comme les Ateliers de Bretagne), l'accueil des personnes âgées (dans les maisons de retraite à forme associative), les associations d'aide à domicile comme les ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) ou toute autre forme d'action sociale, dont celles que les collectivités locales délèguent à des associations qu'elles financent à cet effet.

**Santé et social : la moitié des salariés des associations**

Le social et la santé rassemblent la moitié des salariés du secteur associatif breton, proportion équivalente à la moyenne des régions de province. Les hôpitaux ou autres établissements de santé à forme associative (médecine de prévention, médecine du travail...) emploient en Bretagne 6 200 salariés. Dans ces deux secteurs, la taille des établissements est par nature largement supérieure à la moyenne des associations.

Le deuxième secteur le plus important est celui de l'enseignement formation, qui comprend des associations en charge de la formation continue, comme l'Afpa ou des organismes de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ainsi que les associations assurant la gestion des établissements d'enseignement privé (Ogec). Ces dernières sont particulièrement nombreuses en Bretagne. Le secteur de la formation compte 16 500 salariés, soit 20 % des effectifs des associations.

Les activités de loisirs, sportives ou culturelles (de l'association sportive communale ou de quartier au Théâtre national de Bretagne), emploient au total près de 6 000 salariés. Les services aux entreprises également sont en partie assurés par des associations (d'entreprises ou de personnes), comme Bretagne Gestion à Vitré ou les centres d'économie rurale (activités comptables). On y trouve également les groupements d'employeurs qui mettent à disposition du

**Répartition des salariés de l'ESS dans six pays bretons en 2002**

	Salariés de l'ensemble de l'ESS	dont salariés des mutuelles	dont salariés des coopératives de crédit
Pays de Rennes	22 891	1 699	3 913
Pays de Brest	19 968	1 585	1 991
Pays de Saint-Brieuc	13 363	630	2 350
Pays de Cornouaille	13 353	441	2 675
Pays de Vannes	8 622	840	2 335
Pays de Lorient	6 553	1 303	205
Part dans le total Bretagne (en %)	68	96	95
<b>Bretagne</b>	<b>124 422</b>	<b>6 773</b>	<b>14 233</b>

Source : Insee, DADS

## L'économie sociale et solidaire

**Les principes de l'économie sociale sont mis en oeuvre dans quatre grands types d'organisations que sont les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces organisations ont d'abord répondu à des questions de production, de financement, de protection des personnes, puis de prise en compte des usagers et du consommateur. L'évolution actuelle des besoins de la société génère de nouvelles activités dites solidaires : lutte contre les inégalités, insertion sociale, services à la personne, crèches parentales.**

**Les coopératives** sont des groupements de personnes qui poursuivent des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Ce sont des entreprises gérées collectivement par leurs membres, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations. Deux principes structurent leur fonctionnement : celui de la double appartenance selon lequel les membres des coopératives ont à la fois la qualité d'associé et d'usager, et celui de la gestion démocratique qui se traduit par l'attribution d'une voix à chaque membre.

Nées au XIX<sup>e</sup> siècle, les coopératives artisanales de production, les coopératives ouvrières de production et les coopératives financières ont connu un fort développement notamment en Bretagne dans le bâtiment, l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière ou l'imprimerie ... Après guerre, avec la consommation de masse sont apparues ensuite les coopératives de consommateurs (mouvement coop, Fnac, Camif...), puis les coopératives de services (Cuma, Coop HLM...).

Certaines coopératives ont évolué vers des formes d'entreprises plus classiques pour développer de nouvelles activités et s'adapter au marché, par exemple dans les activités financières (Crédit Agricole, Crédit Mutuel...) ou l'industrie de transformation agroalimentaire (filiales de type sociétés anonymes affiliées à la société mère coopérative), perdant en partie leur spécificité d'entreprise de l'économie sociale. Le secteur de la distribution a, lui aussi, utilisé la structure coopérative pour fédérer des entreprises du secteur marchand (Leclerc, Système U...).

**Les mutuelles** sont des organisations de personnes qui ont développé des activités de solidarité et d'entraide auprès de leurs adhérents. Les ressources issues des cotisations des adhérents sont démocratiquement affectées aux financements des actions qu'elles mènent.

Apparues au XIX<sup>e</sup> siècle, les mutuelles ont connu un très fort développement après la guerre avec la gestion de régimes légaux d'assurance maladie et le développement des complémentaires santé et prévoyance de différentes catégories d'usagers (MSA, MGEN...).

Les mutuelles ont progressivement géré de nombreux établissements ou services à caractère sanitaire, médico-social ou social : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, magasins d'optique, cabinets dentaires, pharmacies... (Mutualité française...).

Elles ont aussi développé des activités d'assurance des personnes et des biens pour différents regroupements de personnes : instituteurs (Maif), étudiants (Mnef, Smeba...), ruraux (Groupama), zone d'habitation (Mutouest...), entreprises (mutuelles d'entreprises...).

La concentration des entreprises de ce secteur fait également évoluer les structures juridiques : au-delà du statut récent de société de groupe d'assurance, le statut de société mutuelle européenne est à l'étude.

La loi de 1901 définit une **association** comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) mettent en commun de façon permanente leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. La liberté d'association se traduit aussi par la liberté de rédaction des statuts, de déclaration, et d'administration de l'organisation. Le dépôt des statuts et la publication au Journal officiel confèrent à l'association une personnalité morale. Elles peuvent être de plusieurs types : association déclarée, association de fait ou association reconnue d'utilité publique. Le statut d'association européenne est à l'étude.

L'absence de but lucratif confère aux associés qui y travaillent volontairement une qualité de bénévole associatif, qui le distingue clairement du statut d'éventuels salariés de l'association.

Les dirigeants sont désignés selon les modalités prévues dans les statuts.

Les associations interviennent dans des domaines très diversifiés comme l'éducation, la formation, la santé, le social et le familial, l'accueil et l'hébergement, l'insertion par l'activité économique, la culture, le sport et les loisirs.

Les associations interviennent souvent en complémentarité ou dans le prolongement des actions de l'État. En effet, elles interviennent et se développent souvent là où les besoins ne sont pas couverts, ni par l'intervention publique ni par les entreprises. C'est pourquoi elles sont à la base de très nombreuses innovations. C'est le cas dans les activités de services à la personne, en plein développement, mais aussi dans celles liées au développement des territoires, avec la notion d'entreprendre autrement. La reconnaissance de l'utilité économique, sociale ou culturelle des activités générées peut amener la fonction publique ou les collectivités territoriales à participer à leur financement.

**La fondation** est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Elle peut être reconnue d'utilité publique.

La fondation d'entreprise peut être créée par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics à caractère industriel et commercial, des coopératives ou des mutuelles, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Le centre européen des fondations a présenté en 2005 une proposition portant sur un statut juridique de fondation européenne.

Source : chambre régionale de l'Économie sociale de Bretagne

**Une nomenclature opérationnelle, la NESS (Nomenclature de l'Économie Sociale et Solidaire)**, a été établie à partir de l'ancienne nomenclature de l'ADDES (Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale), révisée en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire notamment) grâce à la coordination de la DIES (Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale).

Globalement, cette nomenclature comme la précédente croise activité économique et catégorie juridique pour repérer les différents secteurs et sous-secteurs de l'économie sociale et solidaire. Les travaux avec la DIES ont cependant permis de mieux délimiter le champ de l'ESS en fonction de la définition de ce secteur. L'Insee et les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire disposent ainsi d'une définition plus homogène de l'ESS.

personnel pour une durée ou un horaire hebdomadaire limité. Ce secteur comprend également des organismes de certification (Apave). Ses effectifs atteignent 5 500 salariés dans la région.

### Un poids des mutuelles comparable à la moyenne des régions

Le troisième secteur de l'ESS est celui des mutuelles d'assurance (Groupama, Matmut, Maif...) ou de prévoyance (MSA, Mutouest, Smeba, LMDE...). Certaines mutuelles gèrent en commun des établissements de santé (cliniques, centre de soins dentaires) ou des activités connexes, comme les magasins d'optique. Les 320 établissements bretons des mutuelles emploient quelque 6 700 salariés, dont un peu plus du quart dans les activités d'assurance. Leur poids dans l'économie est comparable à la moyenne des régions de province, en termes d'établissements comme d'effectifs.

Enfin, les fondations sont des structures moins présentes sur le territoire, avec 17 établissements en Bretagne, dont en particulier le centre héliamarin de Roscoff. On y trouve également les implantations bretonnes de la Ligue contre le cancer, de l'Armée du Salut... Au total ces établissements, dont la taille moyenne dépasse les 100 salariés, emploient un peu plus de 2 000 personnes dans la région.

### Une forte concentration des salariés des mutuelles et des coopératives de crédit

Les établissements comme les emplois des mutuelles sont très concentrés dans les

grandes agglomérations. Les deux tiers se répartissent de façon presque égale entre les pays de Rennes, Brest et Lorient. Outre les activités d'assurance proprement dites, ces pays hébergent des établissements mutualistes tels la clinique de la Sagesse à Rennes ou le centre mutualiste Kerpape à Ploemeur. Si on y ajoute les effectifs des pays de Vanne, Saint-Brieuc et Cornouaille, le total représente 96 % des effectifs régionaux. On observe une concentration comparable des salariés des coopératives de crédit sur ces mêmes six pays, mais elle est probablement surestimée, en raison de la difficulté à ventiler les effectifs salariés des banques dans les nombreuses agences réparties sur tout le territoire. Globalement, les six pays cités concentrent les deux tiers des effectifs de l'ESS en Bretagne. A la concentration des effectifs des mutuelles et coopératives de crédit s'ajoute la localisation urbaine des sièges d'une grande part des associations à compétence départementale ou régionale.

### Associations, coopératives agricoles et banques mutualistes sont présentes partout

L'économie sociale et solidaire est présente sur l'ensemble du territoire breton, principalement à travers le tissu associatif, mais aussi grâce aux coopératives agricoles ou aux agences des banques mutualistes. La localisation des effectifs de ces dernières étant mal connue, le poids de l'économie sociale et solidaire dans les pays plus ruraux est ici sous-estimé. En termes d'établissements, il varie de moins de 10 % dans le pays d'Auray à près de 20 % en Centre-Ouest-Bretagne.

La part d'établissements de l'ESS dans l'économie est particulièrement forte dans les pays ruraux où les coopératives du secteur

agricole et les associations sont fortement présentes au sein d'un appareil productif par ailleurs assez peu développé ou très concentré dans quelques gros établissements. C'est le cas des pays de Morlaix, Centre-Ouest-Bretagne, Centre-Bretagne, Brocéliande, Vallons de Vilaine et Vitré. Dans le pays de Brest également, la part des établissements de l'ESS est importante. Contrairement aux autres pays urbanisés, la part des Cuma et des Gaec y reste forte. Le tissu associatif y est par ailleurs dense.

Mesuré par la part des salariés, le poids de l'ESS est tout aussi variable, mais la géographie est différente. Les pays abritant d'importantes coopératives agroalimentaires, mais également des établissements associatifs des secteurs de la santé ou du social (hôpitaux, maisons de retraite ou associations d'aide à domicile) comme le Centre-Ouest-Bretagne, Guingamp et Saint-Brieuc se détachent nettement. A contrario, les pays de la périphérie rennaise, avec un secteur coopératif et associatif composé de petites structures, se situent parmi les derniers.

■ Marie-Hélène KEROUANTON  
Serge LE GUEN